



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE BRIEY  
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE -  
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET -  
BAIL DEROGATOIRE - APPROBATION

N° : VII-25-06

Date de la convocation : 28 novembre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° VII-25-06 du 04 décembre 2025 transmise au contrôle de légalité, le

10 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS** : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, Mme Mireille CHARLET, M. Guy VANDENDRIESSCHE, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, Mme Mounia DIOP sauf aux point n° 1 et n° 21, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD sauf aux points n° 10 et n° 11, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, Mme Muriel FERRARO, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Marco AGOSTINI sauf au point n° 19, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. Georges FORDOXEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Serge BASSO DE MARCH ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESAYE ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Thomas VELSHER ayant donné pouvoir à Mme Muriel FERRARO, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, Mme Sylvie ANTOINE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Mounia DIOP aux points n° 1 et n° 21, M. Kamel BOUZAD aux points n° 10 et N° 11, Mme Lora REGGIORI, M. Edouard JACQUE, M. Marco AGOSTINI au point n° 19, Mme Chantal CAULE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par délibération VI-25-10 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2025, la Ville de Longwy a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation commerciale temporaire d'un local commercial situé au 19 avenue Albert 1er à Longwy-bas.

La même délibération a désigné la Commission Attractivité de la Commune en tant que Comité d'attribution, et une commission technique chargée de l'analyse des candidatures.

Les dossiers ont été proposés à la Commission Attractivité de la Commune, dont Monsieur le Maire est président de droit.

La Commission d'Attractivité, réunie le 26/11/2025, a émis un avis favorable à la candidature suivante :

- Candidature 1 (seule candidature reçue) : Projet d'Épicerie de Proximité (structure : « La place, Alimentation générale » en cours de création), déposé dans le délai, activité prévue : ÉPICERIE DE PROXIMITÉ. L'avis de la Commission est **FAVORABLE avec prescriptions** :
- Candidature à régulariser avec la création effective de la structure porteuse ;
- Les dispositions sont à prendre par la structure candidate pour pouvoir mener le projet dans le respect des réglementations applicables (dérogaition aux repos dominical, lutte contre les nuisances de voisinages nocturnes, changement de destination du local, etc.) ;
- Mise en lien avec les partenaires locaux (Agglomération du Grand Longwy, CCI, Alexis Grand Est, etc.) pour que le candidat puisse affiner ultérieurement leur plan de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter l'avis de la Commission, de retenir le dossier de candidature ci-dessus indiqué et d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes démarches avec le porteur de projet, durant une période de réalisation des démarches suspensives de deux mois à compter de la notification au porteur de projet retenu, en vue de la conclusion d'un bail commercial dérogatoire.

Sur proposition du Maire, et après avoir entendu le rapport de Monsieur Robert Rousseau, 2ème Adjoint délégué à l'attractivité, au commerce, au développement économique, aux animations et au tourisme,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération VI-25-10 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2025 lançant l'Appel à manifestation d'intérêt,

VU l'avis de la Commission Attractivité en date du 26 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

**28 pour, 2 abstentions (Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSHER ayant donné pouvoir à Mme Muriel FERRARO)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes démarches avec le porteur de projet retenu, durant une période de réalisation des démarches suspensives de deux mois à compter de la notification à celui-ci, en vue de la conclusion d'un bail commercial dérogatoire ;
- **PRÉCISE** que dans le cas où pour des raisons techniques, administratives ou financières, le projet du candidat retenu ne pouvait aboutir ou si les accords suffisants ne pouvaient être trouvés avec les attentes et les objectifs de la commune, le choix se porterait sur d'autres candidats dont les modalités de mise en concurrence seraient ultérieurement définies ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé  
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L  
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales ont été accomplies le

**10 DEC. 2025**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



Vincent HAMEN